

Mouvements sur les postes comptables C2 et C3

Mouvements sur les emplois administratifs d'inspecteurs divisionnaires hors classe et de classe normale

2016-2

(vacances ouvertes du 1er juillet au 31 décembre 2016)

CAP des 2, 3 et 4 mai 2016

DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette CAP, Solidaires Finances Publiques souhaite élargir le propos à des sujets qui recouvrent des choix politiques et qui conditionnent la gestion du service public et celle des cadres.

I - Le climat social

L'actualité est marquée par un ensemble d'actions organisées en réponse au projet de régression sociale qui concerne les salariés du privé (loi El Khomri) et à certains projets du ministère de la Fonction publique (notamment le RIFSEEP et les tentatives de remise en cause des droits et des garanties des fonctionnaires).

C'est pourquoi les fédérations des Finances Solidaires, CGT et FO ont appelé les agents des ministères économiques et financiers à montrer leur opposition résolue à toutes les régressions sociales en participant massivement aux actions et manifestations organisées le 28 avril sur l'ensemble du territoire.

Concernant la situation à la DGFIP, nous ne reprendrons pas tout ce que nous vous avons déjà dit et que nous vous répétons à chaque instance.

Nous vous renvoyons à nos nombreuses expressions et aux actions menées ces derniers mois à la DGFIP pour dénoncer la dégradation du service public.

Le constat est connu : les suppressions d'emplois mettent en péril la réalisation des missions et dégradent fortement les conditions de vie au travail.

Les restructurations et la déréglementation des règles de gestion sont censées être, pour la Direction générale, la réponse qui permet de faire face à cette situation. Il n'en est rien.

La devise de notre maison est devenue « faire mieux avec moins »!

Cela n'est plus tenable, cette méthode a des limites, l'arrêt des suppressions d'emplois s'impose à minima.

II - Les discussions à la Fonction publique (les suites de PPCR) et la carrière A+

Le protocole d'accord sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) a été rejeté le 30 septembre par la majorité des syndicats -CGT, FO et Solidaires- qui représentent 51 % des fonctionnaires.

Le Premier ministre a décidé néanmoins d'appliquer par la voie réglementaire les dispositions relatives à la refonte des grilles indiciaires.

A la DGFIP, s'ouvriront à l'horizon d'un mois, les discussions sur ce sujet dans le cadre de groupes de travail.

La simple transposition à la DGFIP des grilles types de la Fonction publique n'est pas possible compte tenu de l'existence de grades atypiques (AFIPA, IDIV HC, IDIV CN).

Solidaires Finances Publiques rappelle à ce titre que les IDIV HC ex-IP devront être reversés dans leur grade d'origine.

Pour **Solidaires Finances Publiques**, ces **groupes de travail** doivent être l'occasion d'avoir une **approche globale de la situation de l'encadrement** (positionnement, linéarité, indices sommitaux, dispositifs de fin de carrière, débouchés administratifs et comptables...).

C'est pourquoi Solidaires Finances Publiques a diffusé le 12 avril un [tract relatif à la catégorie A+](#) qui fait le point sur ces sujets et présente ses propositions.

Nous reviendrons sur ce dossier dans le cadre des groupes de travail.

III - Les restructurations et leur impact

Les restructurations semblent être pour la DG le moyen d'adapter les missions aux suppressions d'emplois.

Or, les fusions se traduisent toujours par une augmentation des charges et ne sont en rien une solution pour absorber les suppressions d'emplois. Tout au contraire, les fusions de services donnent toujours lieu à des diminutions d'effectifs cadres compris.

Un mariage de deux pauvres n'a jamais fait un riche !

Solidaires Finances Publiques souligne expressément le mécontentement grandissant des cadres du réseau et sera vigilant sur la prise en compte de ces opérations pour le prochain classement des postes comptables.

IV - L'examen du projet de mouvement soumis à cette CAP

- la publication d'un second projet durant la consultation

Globalement, ce projet permet d'optimiser les possibilités d'affectation.

- les promotions sur les postes administratifs hors classe dans le réseau

La possibilité d'obtenir une nomination au grade d'IDIV HC administratif ne cesse de se réduire à chaque mouvement. Dans ces conditions, le déséquilibre est particulièrement choquant entre les promotions dans les services déconcentrés qui représentent moins d'un tiers des postes offerts, alors qu'ils représentent une immense majorité de cette catégorie de postes.

Quelle est l'analyse de la Direction Générale sur cette situation ?

- les taux de satisfaction par grades

Nous constatons sa disparité selon les grades :

GRADE	SATISFAIT	NON SATISFAIT	TOTAL	TAUX SATISFACTION
AFIPA	1	15	16	6 %
IP	37	199	236	16 %
IDIV HC	82	263	345	24 %
IDIV CN	190	826	1 016	19 %
INSPECTEUR	89	295	384	23 %
TOTAL	376	1 621	1 997	19 %

- la gestion du vivier

A l'examen du projet de promotion des inspecteurs au grade d'inspecteur divisionnaire, nous constatons que sont promus :

- 62 inspecteurs du vivier 2015
 - 27 inspecteurs du vivier 2016
- soit 89 inspecteurs au total dont 1 au titre de l'article 23.

Il reste au total 295 inspecteurs toutes promotions confondues dans le vivier, 88 du tableau 2015 et 209 du tableau 2016.

Lorsque des candidats arrivent en fin de vivier et n'obtiennent pas de poste malgré l'étendue de leur demande, comment l'administration envisage-t-elle de régler le problème notamment dans l'avenir ?

Pour Solidaires Finances Publiques, cette situation doit se régler en souplesse et il convient d'en reparler lors du prochain groupe de travail sur les règles de gestion (notamment maintien du bénéfice de la sélection).

Sur les promotions d'inspecteurs au grade d'IDIV, 42 obtiennent un poste C3 et 47 un emploi administratif à l'issue du projet rectificatif. Cette situation est plus acceptable que le projet initial. Cependant nous souhaiterions connaître les raisons qui ont conduit à une telle situation.

Solidaires Finances Publiques tient à remercier le Bureau RH-1B pour son accueil et sa disponibilité.

COMPTE RENDU

Les principales réponses obtenues lors de cette CAP présidée par MM Casteleyn, chef du Bureau RH-1B portent sur les points suivants :

➤ les postes sensibles

L'administration centrale précise que les postes qualifiés de « sensibles » ne le sont pas « ad vitam aeternam » et que ce sont des postes à profil et en aucun cas au choix : la règle de l'ancienneté est donc respectée avec ce critère.

Lors de ce mouvement, aucun cadre n'a été écarté : les affectations auraient été semblables même sans la qualification de « sensible » de ces postes.

➤ les promotions sur les postes administratifs hors classe dans le réseau

Le mouvement dépend des vacances de postes et des demandes. Néanmoins, la DG est bien obligée de reconnaître le constat qui s'impose : lors des derniers mouvements, les promotions au grade d'IDIV HC administratif dans le réseau sont de plus en plus réduites. Un bilan sera effectué.

Solidaires Finances Publiques revendique l'implantation de postes d'IDIV HC administratifs dans les services déconcentrés en fonction des enjeux des directions.

➤ les gels de postes

Ils sont plus nombreux (24 C2 et 17 C3) qu'au précédent mouvement mais la DG les justifie par la nécessité de ne pas faire arriver un cadre sur un poste qui va être restructuré (cf annexe jointe).

➤ les principaux chiffres de ces mouvements

	2016-2	2016-1	2015-2	2015-1
Nombre de formulaires de voeux	1 979	2 363	1 998	2 347
Dont AFIPA	16			
Dont IP	235			
Dont IDIV HC	344			
Dont IDIV CN	1003			
Dont inspecteurs	381			
Nombre de lignes de voeux	73 892	91 713	64 845	69 021

- LE MOUVEMENT C2

- 1 076 demandes avec au moins une ligne C2.

- 80 postes vacants à l'ouverture, 60 postes restent vacants après le mouvement de mutations (20 gels ou suppressions).

➤ **Ventilation des postes par catégorie de grade en application des quotas :**

Les postes restant après les mutations de postes C2 vers C2, soit 60 postes, sont offerts pour 60 % en mutations pour les AFIPA, IP, IDIV ex IP et IDIV HC sur des emplois administratifs et pour 40 % en promotion pour les IDIV CN.

Le quota des postes réservés aux mutations des emplois administratifs vers les postes C2 = $60 \times 60 \% = 36$ dont 50 % pour le groupe « AFIPA-IP et IP-ex IDIV », et 50 % pour les IDIV HC, soit 18 postes pour chaque groupe.

- Quota réservé aux AFIPA et IP (et IDIV ex IP) sur emplois administratifs :

Le quota est atteint : 1 AFIPA et 17 IP retenus.

Le dernier cadre retenu dans ce quota hors RDC est un IP 6 ème échelon du 02/03/2015.

- Quota réservé aux IDIV HC sur emplois administratifs :

Faute de candidatures suffisantes, seuls 7 IDIV HC administratifs obtiennent un poste C2, sur les 18 possibilités. 11 postes sont offerts au groupe « AFIP, IP, IDIV ex IP », 9 IP(hors quota) obtiennent un poste C2, reste 2 postes non pourvus qui seront offerts en promotion aux IDIV CN.

Les IDIV HC qui obtiennent un poste C2 ont une ancienneté comprise entre le 3ème échelon avec une date de prise de rang au 15/05/2010 et le 2ème échelon avec une date de prise de rang au 23/12/2014.

- Quota réservé aux IDIV CN (promotions sur C2) :

24 postes (60 x 40%) + 2 postes hors quota, soit un total de 26 postes.

Les 26 IDIV CN promus sur postes C2 ont une ancienneté qui s'étend du 4ème échelon du 01/08/2006 au 3ème échelon du 01/06/2015.

- MOUVEMENT C3

Les éléments d'information sont dans le tableau ci-dessous.

Statistiques générales des mouvements comptables C2 et C3 :

	AFIPA	IP	IDIV	Insp	Total
Mutations C2 → C2					74
Mutations Emploi Administratif → C2	1	26	7		34
Total mutations	1	27	7		108
Promotions IDIV CN → C2					26
Promotions sur place C3 → C2					3
Total promotions sur C2					29
Postes C2 gelés					24
Postes C2 vacants à l'issue du Mvt					0
Mutations C3 → C3			48		48
Promotions Insp → C3				42	42
Promotion sur place C4 → C3				0	0
Postes C3 gelés					17
Postes C3 vacants à l'issue du Mvt					0

I

Statistiques générales des mouvements administratifs d'IDIV CN et HC :

	HC	CN
Mutations	9	75
Promotions	32	47
Emplois vacants à l'issue du MVT	0	5

- Promotions à titre personnel des IDIV CN à la HC :

Toutes les demandes ont été satisfaites, soit 32.

- Promotions d' IDIV expert :

1 candidat du vivier est promu IDIV CN.

Les élus de Solidaires Finances Publiques ont voté contre les projets en raison du blocage du dialogue social et des problèmes généraux soulevés dans leur déclaration liminaire. Outre ces motifs, les élus ont souligné le mécontentement croissant de leurs collègues. Mécontentement dû par :

- les suppressions d'emplois, en précisant que les IDIV sont les plus gros contributeurs des suppressions d'emplois A+,
- l'absence de perspectives de carrière pour l'ensemble des cadres,
- l'absence de revalorisation indemnitaire, notamment des IDIV, à la hauteur de leur engagement et du travail fourni.

Mouvement C2/C3/IDIV administratifs 2016-2
Liste des gels de postes comptables

Postes C2 :

- 06 – SPF Grasse 2 (déjà gelé précédemment)
- 06 – SIP Cannes extérieur
- 14 – SPF Caen 2
- 17 – SIP La Rochelle Ouest
- 22 – SIP St Briec Est
- 37 – SPF Tours 2
- 45 – SIE Orléans Ouest
- 45 – SIP Orléans Ouest
- 51 – SIP Reims Nord
- 56 – TM La Gacilly
- 62 – SIP Arras Est
- 67 – SIE Strasbourg Sud
- 69 – SIP Lyon Nord
- 69 – SPF Lyon 4
- 75 – SPF Paris 5
- 76 – SPF Le Havre 1
- 77 - TS Sénart Gestion publique locale
- 79 – SIP-SIE Thouars
- 86 – TS OPH Poitiers
- 91 – SIP Palaiseau Nord Est
- 91 – TM Mennecy
- 91 – TM Athis-Mons
- 93 – TS Gagny
- 95 – SIE Ermont Est

Postes C3 :

- 01 – TM Ferney Voltaire
- 17 – TM Marans
- 22 – TM Ploeuc L'Hermitage
- 26 – TM Marsanne Sauzet
- 26 – TM St Jean-en-Royans
- 28 - TM Chateauneuf-en-Thymerais (déjà gelé précédemment)
- 30 – TM Roquemaure
- 47 – SPF Marmande

49 – TM Chalonnes-sur-Loire

56 - TM Elven

58 – TM Donzy

69 – TS Albigny-sur-Saône Ets hospitaliers départementaux

69 – TM Amplepuis (déjà gelé précédemment)

72 – SPF Le Mans 4 (ex Mamers)

78 - TM St Arnoult-en-Yvelines

81 – TM La Bruguiere

82 – TM Lauzerte (déjà gelé précédemment)